

## 2003-2005 : le chômage se stabilise à un niveau élevé

Olivier Monneraye, Roselyne Merlier (Dares)

**A**PRÈS deux années de forte dégradation à la suite du retournement conjoncturel de mi-2001 et de la persistance d'une croissance économique faible, la situation du marché du travail se stabilise à partir du milieu de l'année 2003, à un niveau élevé de chômage. Le taux de chômage passe ainsi de 9,3 % à 9,8 % sur le premier semestre 2003, puis atteint 10 % fin 2003, niveau qu'il conserve tout au long de l'année. Le début de l'année 2005 est marqué par de nouvelles turbulences. Le taux de chômage augmente jusqu'à 10,2 % au premier trimestre 2005, puis amorce un léger recul au deuxième trimestre.

### En attendant le retour de la croissance, l'emploi stagne

En 2003, la conjoncture économique connaît un point bas. Le produit intérieur brut ne progresse que de 0,8 % après une année 2002 déjà atone (+ 1,2 %). Dans ce contexte dégradé, l'emploi subit une contraction inédite depuis dix ans. L'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles recule de 53 000 postes, après une hausse fortement ralentie en 2002 (+ 23 000). En 2003, l'emploi tertiaire du secteur privé, habituellement très dynamique, croît modestement (+ 20 000) et ne suffit plus à compenser la dégradation de l'emploi industriel qui se poursuit (- 110 000).

En 2004, la croissance retrouve un rythme plus élevé, + 2,3 %, sans que cela soit suffisant pour profiter pleinement à l'emploi, du fait d'un maintien de gains de productivité par tête élevé. L'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles progresse de 5 000 postes. La reprise de l'emploi salarié marchand reflète une nette

amélioration dans le secteur tertiaire (+ 75 000) et une moindre dégradation dans l'industrie (-93 000).

En 2003 et 2004, le recul du nombre de bénéficiaires de contrats aidés, marchands et non marchands, a un effet défavorable sur l'évolution de l'emploi (- 100 000 en 2003, -80 000 en 2004) (cf. contribution Leclair).

Le début de l'année 2005 est marqué par un nouveau ralentissement économique et une stagnation de l'emploi.

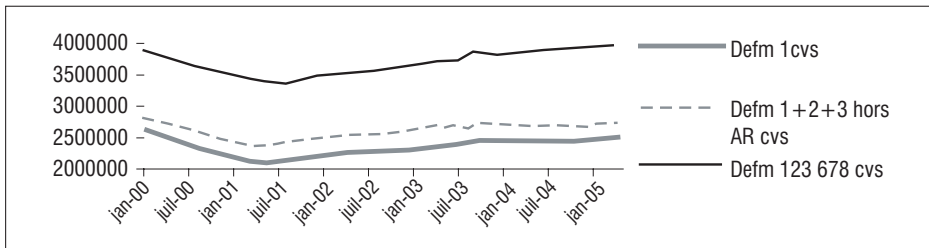
### 300 000 demandeurs d'emploi supplémentaires en deux ans

En 2003, le nombre de chômeurs au sens du Bit (cf. encadré 1) a fortement progressé, + 190 000. En 2004, il se stabilise, n'augmentant que de 5 000. Fin 2004, 2 730 000 personnes sans emploi étaient à la recherche d'un travail et immédiatement disponibles pour travailler (en données corrigées des variations saisonnières).

Le ralentissement de la croissance de la population active, pour des raisons d'abord démographiques, a permis de limiter les effets de la mauvaise situation de l'emploi. En 2004, ce ralentissement est accentué par les départs anticipés en retraite des salariés (cf. encadré 3) ayant eu des carrières professionnelles longues, en application de la loi portant réforme des retraites de 2003 (90 000 personnes auraient profité de cette disposition en 2004). Le taux de chômage augmente ainsi de 0,7 point en 2003, pour atteindre 10 %, niveau qu'il conserve tout au long de l'année 2004.

#### Graphique 1

Évolution mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi selon les différents types de définitions



Source : Stmt-Dares, Anpe.

Fin 2004, 2 513 000 demandeurs d'emploi sont inscrits à l'Anpe, disponibles pour travailler et à la recherche d'un contrat à durée indéterminée à temps plein (Defm de catégorie 1, indicateur habituellement utilisé pour suivre l'évolution conjoncturelle du chômage). Après une hausse de 142 000 en 2003, leur effectif baisse de 2000 en 2004.

Alors que, en 2003, la hausse du nombre de Defm de catégorie 1 (cf. encadré 1) était alimentée par une croissance soutenue des nouvelles inscriptions à l'Anpe (cf. tableau 1), le nombre d'entrées au chômage en catégorie 1 a baissé de 0,4 % en 2004, contribuant ainsi à sa stabilisation. Les sorties du chômage ont augmenté en 2004 (+ 1,3 %), mais dans une moindre mesure qu'en 2003 (+ 2,9 %).

Tableau 1

Évolution annuelle des flux d'entrée et de sortie du chômage  
(catégorie 1, données brutes en pourcentage)

	Entrées en chômage	Dont :		Sorties du chômage
		Licenciement économique	Fin de Cdd	
1999-1998	-2,4	-9,1	-3,9	+1,3
2000-1999	-4,3	-13,8	-5,7	+0,2
2001-2000	+5,1	+3,7	+2,0	-6,6
2002-2001	+6,4	+24,1	+2,0	+4,7
2003-2002	+4,2	-19,7	+2,3	+2,9
2004-2003	-0,4	-12,0	-1,8	+1,3
Effectifs 2004	4 529 038	1 788 51	1 198 238	4 260 633

Source : Stmt-Dares, Anpe.

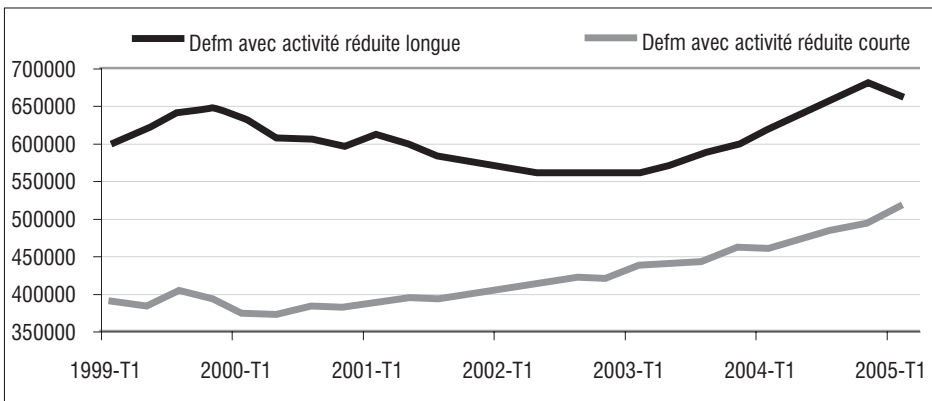
Lecture : Au cours de 2004, le volume d'entrées enregistrées diminue de 0,4 % par rapport à celui enregistré en 2003.

Si l'on ajoute aux demandeurs d'emploi de catégorie 1 les demandeurs d'emploi à la recherche d'un contrat à durée déterminée ou d'un emploi à Cdi à temps partiel (Defm de catégorie 1, 2, 3 sans activité réduite, cf. encadré 1), ce sont 2 760 000 demandeurs d'emploi qui sont inscrits à l'Anpe. Leur nombre a connu des évolutions similaires à celui du chômage Bit, avec une forte progression en 2003 (+131 000) et une légère baisse en 2004 (-19 000).

En revanche, le nombre total de demandeurs d'emploi inscrits à l'Anpe (avec ou sans activité réduite, soit dans les catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, cf. encadré 1) a augmenté beaucoup plus et a poursuivi sa hausse en 2004, mais de façon plus ralentie. Il progresse ainsi de 200 000 en 2003 et de 100 000 en 2004, soit 300 000 chômeurs de plus, en deux ans. À la fin de l'année 2004, ils sont 3 948 000.

Graphique 2

Pratique de l'activité réduite selon type d'activité (en milliers, cvs)



Source : Stmt-Dares, Anpe.

Ce décalage s'explique par la forte progression de l'activité réduite à partir du milieu de l'année 2003 (cf. graphique 2). Celle-ci est très marquée en 2004. La pratique de l'activité réduite correspond souvent à des emplois courts, à temps partiel, Cdd, missions d'intérim ou travail occasionnel. Elle permet aux demandeurs d'emploi de ne pas rester éloignés du marché du travail. Tremplin vers l'emploi ou enfermement dans le sous-emploi, ses effets restent mal connus. En décembre 2004, 1 188 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'Anpe avaient eu une activité réduite au cours du mois, pour un nombre d'heures total équivalant à près de 700 000 emplois à temps plein.

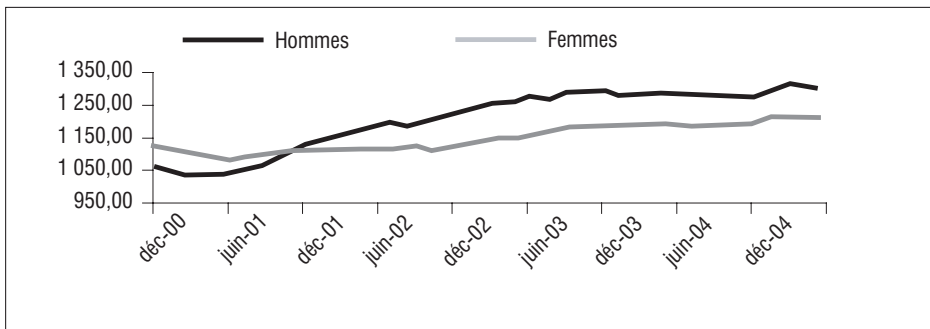
### Les écarts de chômage entre hommes et femmes se réduisent plus faiblement

De juin 2003 à juin 2005, 15 000 hommes supplémentaires sont inscrits comme demandeurs d'emploi en catégorie 1 (données cvs). Les femmes sont 37 000 de plus sur la même période. Alors qu'au cours de la période précédente la remontée du chômage touchait davantage les hommes, l'amélioration du marché du travail a permis de contenir la hausse du nombre de demandeurs d'emploi des deux sexes, réduisant ainsi les écarts de progression (cf. graphique 3).

Les taux de chômage ont également progressé entre juin 2003 et juin 2005 de manière moins soutenue, passant de 8,8 % à 9,2 % pour les hommes et de 11,0 % à 11,1 % pour les femmes. L'écart homme/femme d'exposition au risque du chômage continue donc de diminuer. Cette évolution est liée à une meilleure résistance de l'emploi dans le secteur tertiaire, qui est davantage féminisé. Ces inégalités face au chômage concernent également d'autres catégories de public comme les immigrés. En 2004, leur taux de chômage s'élevait à 17,4 % contre 17,9 % en 2003 (source Insee, enquête Emploi).

Graphique 3

Évolution mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 par sexe (données cvs)



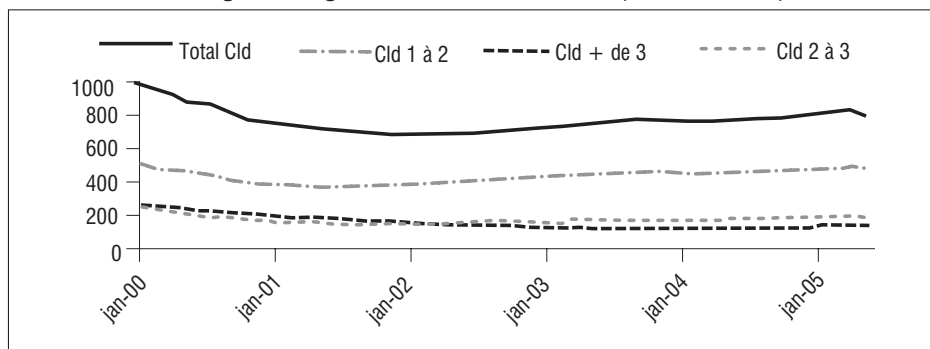
Source : Strmt-Dares, Anpe.

## Le chômage de longue et très longue durée progresse dans toutes ses composantes

En juin 2005, 767 000 demandeurs d'emploi de catégorie 1 sont inscrits depuis au moins un an. Parmi eux, 300 000 le sont depuis au moins deux ans. Le chômage de longue durée a poursuivi sa hausse de juin 2003 à juin 2005 (cf. graphique 4). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 inscrits depuis plus d'un an s'est accru de 56 000. C'est le nombre de chômeurs de longue durée (deux à trois ans) qui a progressé de façon significative (+ 25 000), alimenté par l'afflux d'entrées des années 2002 et 2003. Le niveau de chômage de longue durée est en effet le reflet décalé dans le temps des inscriptions de la période précédente. Le nombre de chômeurs de très longue durée (>3 ans) a également progressé, contrairement à la période antérieure (2001-2003) où il bénéficiait encore du ralentissement des inscriptions avant 2001. Avec 31 % des inscrits en juin 2005, la part des chômeurs de longue durée de catégorie 1 a légèrement augmenté par rapport à juin 2003 (29 %).

Graphique 4

Évolution du chômage de longue durée des Defm cat. 1 (en milliers cvs)



Source : Stm-Dares, Anpe.

## Le chômage indemnifié progresse moins vite que le chômage non indemnifié

En juin 2005, 2 480 000 personnes reçoivent une indemnisation au titre du chômage ; c'est 20 000 demandeurs d'emploi indemnisés de plus en deux ans. Parmi eux, 82 % relèvent du régime d'assurance chômage géré par l'Unedic, en baisse de 0,2 % sur deux ans. Les autres relèvent du régime de solidarité financé par l'État, qui lui progresse de 6 %.

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'assurance chômage s'est fortement accru jusqu'à fin 2003, dépassant les 2 700 000, avant de s'infléchir au cours de l'année 2004. Cette croissance du stock d'allocataires s'est donc surtout réalisée en 2003, sous l'effet conjugué du ralentissement de la croissance et

de l'allongement de la durée de chômage. Elle n'est plus due à une augmentation des effectifs entrant dans l'allocation de retour à l'emploi. En effet, en 2003, le nombre d'entrées en indemnisation diminue pour la première fois depuis trois ans. Les demandeurs d'emploi ont moins facilement réussi à se constituer des droits à indemnisation du fait de la dégradation continue du marché du travail et du durcissement des conditions d'accès à l'indemnisation (cf. encadré 2).

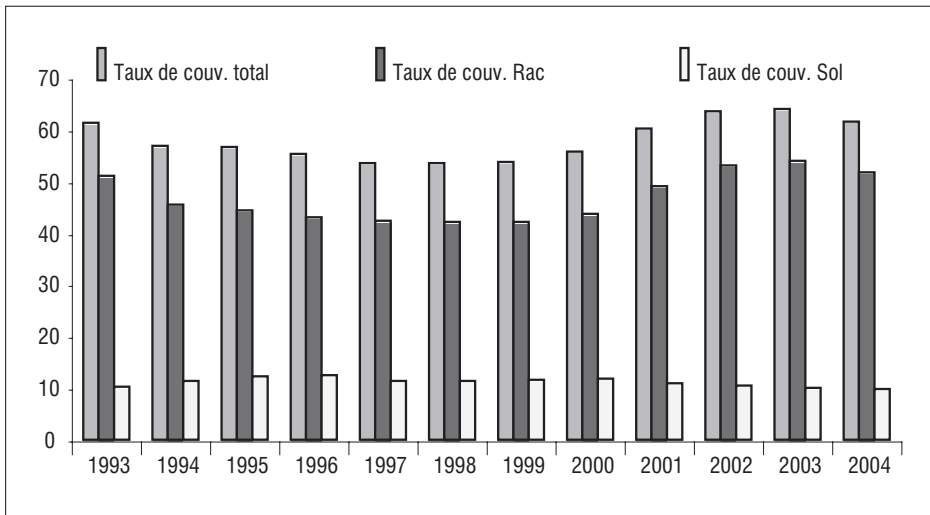
En 2004, la tendance s'inverse pour les mêmes raisons ; les demandeurs d'emploi accèdent plus difficilement à l'indemnisation et font plus souvent l'objet d'un rejet de dossiers pour droits insuffisants. Les allocataires sortent, quant à eux, plus vite du fait de la réduction des durées d'indemnisation.

Le nombre d'allocataires du régime de solidarité, après une baisse sur la période précédente, augmente légèrement (+ 20 000) entre juin 2003 et juin 2005, alimenté par la hausse du chômage de longue durée et par la montée en charge de la nouvelle allocation équivalent retraite. Une partie des bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique basculent en effet vers cette allocation, qui prend en charge 36 000 allocataires en juin 2005.

Le taux de couverture des demandeurs d'emploi par les allocations chômage<sup>1</sup> au 31 décembre 2004 est de 61,5 %. Il diminue à nouveau après le pic atteint en 2003 avec 63,9 % (cf. graphique 5).

#### Graphique 5

Taux de couverture des régimes d'indemnisation du chômage  
(données brutes au 31 décembre)



Note: Rac = régime d'assurance chômage ; Sol = régime de solidarité.

Source: Unedic, Dares.

1. Cet indicateur est le rapport entre le nombre de personnes indemnisées au titre du chômage et celui des personnes potentiellement indemnisables (cf. encadré 1).

Cette baisse est la conséquence d'une plus faible augmentation du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés par rapport à celle de la population potentiellement indemnisable. Cette dernière croît de plus de 240 000 sur deux ans, soit une hausse de + 6 % contre + 1 % pour la population indemnisée. Cette évolution est imputable à la diminution du taux de couverture de l'assurance chômage.

Il faut y voir l'effet de la réforme des filières intervenues en 2003 restreignant les conditions d'accès et de durée à l'indemnisation, allié à une conjoncture peu favorable pour se constituer des droits.

### Encadré 1

#### Définitions

##### Les catégories de demandeurs d'emploi

Les demandes d'emploi en fin de mois (Defm) sont classées par catégories, définies à partir du type de contrat de travail recherché et de l'activité éventuelle du demandeur au cours du mois d'observation.

Type de contrat recherché	Demandeurs réputés immédiatement disponibles : demandeurs n'ayant exercé aucune activité + demandeurs ayant exercé une activité réduite d'au plus 78 heures dans le mois	Demandeurs réputés non immédiatement disponibles : demandeurs ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois
Cdi, temps plein	Catégorie 1	Catégorie 6
Cdi, temps partiel	Catégorie 2	Catégorie 7
Cdd, intérim	Catégorie 3	Catégorie 8

##### Le potentiel indemnisable

Les personnes ayant vocation à percevoir des allocations chômage sont les demandeurs d'emploi en recherche effective d'un nouvel emploi. L'inscription est en effet une des conditions du bénéfice d'une allocation. Cela étant, des personnes reçoivent des indemnités chômage sans pour autant devoir s'acquitter de l'obligation de recherche d'emploi. Il s'agit des dispensés de recherche d'emploi (Dre), qui remplissent une des conditions suivantes : allocataires de l'allocation équivalent retraite (Aer), personnes de plus de 55 ans allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (Ass), allocataires de l'allocation de retour à l'emploi (Are) âgés de plus de 55 ans et qui totalisent 160 trimestres au moins de cotisations à l'assurance vieillesse ou allocataires de l'Are âgés de plus de 57 ans et demi.

Le « potentiel indemnisable » est donc constitué de l'ensemble des demandeurs d'emploi des catégories 1,2,3 et 6,7,8, auxquelles s'ajoutent les Dre. Le « taux de couverture » est le rapport du nombre d'allocataires sur le potentiel indemnisable.

##### Les chômeurs au sens du Bit

La définition fait intervenir trois conditions :

- être sans emploi (défini au sens le plus large) ;
- être disponible (dans les quinze jours) ;
- être à la recherche effective d'un emploi (avoir effectué un acte de recherche au cours du mois).

## Encadré 2

**La réforme des filières**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, le nombre de filières distinctes est réduit, passant de 8 à 4. Les filières «longues», notamment celle qui correspond à 14 mois travaillés dans les 24 derniers mois et qui concerne environ la moitié des personnes admises dans le système indemnitaire, sont sensiblement raccourcies (par exemple de 30 à 23 mois pour les nouveaux chômeurs de moins de 50 ans). La réforme s'applique aux nouveaux demandeurs d'emploi dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003. En revanche, les personnes qui étaient indemnisées antérieurement ne devaient entrer dans le nouveau système, le cas échéant, qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2004. L'application de ces nouvelles durées d'indemnisation s'est avérée temporaire avec la réintégration dans les anciennes filières de ces demandeurs d'emploi communément qualifiés de «recalculés».

Les durées d'indemnisation pour les allocataires admis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003

Filière	1	2	3 - 4		5 - 6		7 - 8	
Activité : le demandeur d'emploi a travaillé...	122 jours ou 606 h (4 mois) au cours des 18 derniers mois	182 jours ou 910 h (6 mois) au cours des 12 derniers mois	243 jours ou 1 213 h (8 mois) au cours des 12 derniers mois		426 jours ou 2 123 h (14 mois) au cours des 24 derniers mois		821 jours ou 4 095 h (27 mois) au cours des 36 derniers mois	
			Moins de 50 ans	50 ans et plus	Moins de 50 ans	50 ans et plus	50 ans et plus	55 ans et plus avec 100 trimestres d'assu- rance vieillesse
Durée indemnisation	122 jours (4 mois)	213 jours (7 mois)	456 jours (15 mois)	639 jours (21 mois)	912 jours (30 mois)	1 369 jours (45 mois)	1 369 jours (45 mois)	1 825 jours (60 mois)

Les nouvelles filières pour les allocataires admis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003

Filière	Quel que soit l'âge		Pour les 50 ans et plus	Pour les 57 ans et plus
	A	B	C	D
Activité : le demandeur d'emploi a travaillé...	6 mois (910 h) au cours des 22 derniers mois	14 mois (2 123 h) au cours des 24 derniers mois	27 mois (4 095 h) au cours des 36 derniers mois	27 mois (4 095 h) au cours des 36 derniers mois et 100 trimestres d'assurance vieillesse
Durée d'indemnisation	7 mois (213 jours)	23 mois (700 jours)	36 mois (1 095 jours)	42 mois (1 277 jours)



## Encadré 3

**Prétraitements et dispenses de recherche d'emploi, aux marges du marché du travail**

En 2003, les travailleurs âgés ont subi la dégradation du marché du travail comme les autres, avec un pic d'inscription à l'Anpe. Leur situation a été ensuite moins défavorable que celle des autres tranches d'âge. En 2004, 49,6 % des 55-59 ans sont en emploi (actifs occupés au sens du Bit ; source : enquête Emploi en continu 2004). Le taux de chômage s'établit à 7,1 % pour cette tranche d'âge.

Parmi les 528 000 chômeurs indemnisés de 55 ans ou plus, 410 000 sont dispensés de recherche d'emploi fin 2004, en augmentation de 6 % par rapport à décembre 2003 (cette progression est comparable à celle de 2003). Parmi eux, 102 000 perçoivent l'allocation de solidarité spécifique (Ass), et 29 000 l'allocation équivalente retraite (Aer). 32 % des dispensés de recherche d'emploi sont donc indemnisés par le régime de solidarité, les autres l'étant par le régime d'assurance chômage. Le montant brut moyen journalier pour les allocataires, entre 55 et 59 ans, est de 17,15 euros pour l'Ass, de 28,80 euros pour l'Aer, et de 39,92 euros pour le régime d'assurance (chiffres arrêtés fin 2003).

Dans l'attente de l'âge de la retraite, les dispensés de recherche d'emploi, comme les préretraités, sont aux marges du marché du travail. Fin 2004, ils étaient en moyenne 522 000 à bénéficier d'une dispense de recherche d'emploi ou d'une préretraite partiellement financée dans le cadre d'un dispositif de retrait anticipé d'activité (les préretraités du secteur public et les préretraités « maison » ne sont pas pris en compte ici), contre 543 000 quatre ans plus tôt, en 2000. Cette relative stabilité masque le fait que les dispensés de recherche d'emploi « remplacent » peu à peu les préretraités : alors que les dispensés de recherche d'emploi représentent, en moyenne, un peu plus de 11 % de l'effectif total de la tranche d'âge des 55-59 ans, entre 2000 et 2004, la part des préretraités est passée, dans le même temps, de 7,6 % à 3,4 %. Toutefois, relativement à l'ensemble de la classe d'âge concernée, qui a gonflé considérablement sous l'effet démographique du « baby-boom », la part des Dre et des préretraités est en diminution depuis 2000 (de 19,4 % en 2000 à 14,5 % en 2004).

Les conditions d'accès aux dispositifs de préretraite ont été durcies en 2003, avec la réforme des retraites et les objectifs du plan national d'action pour l'emploi, qui visent à favoriser le maintien des plus âgés sur le marché du travail. Depuis janvier 2003, il n'y a plus d'admission à l'allocation de remplacement pour l'emploi (Arpe), qui avait été très sollicitée à la fin des années 1990. Depuis cette date, les conditions d'accès à l'allocation spéciale du Fonds national de l'emploi (Afsne) sont également plus strictes et la participation financière de l'employeur a été relevée. Par ailleurs, la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites abroge les préretraites progressives (Prp). Elle recentre le dispositif de cessation anticipée d'activité de certains travailleurs salariés (Cats) et met en place une taxe sur les préretraités d'entreprises. Ces dernières mesures ne sont toutefois mises en œuvre qu'à partir de 2005.

Dans ce contexte, le nombre d'entrées dans l'un des six dispositifs publics de préretraite existant a continué de progresser en 2003, avec 61 480 nouveaux bénéficiaires, une hausse de 9 % par rapport à 2002. Elle est essentiellement due à la progression des entrées en Cats, qui prennent partiellement le relais de l'Arpe. En 2004, les entrées dans les dispositifs publics amorcent un repli significatif, y compris pour les Cats : -20 % (13 000 nouveaux bénéficiaires en 2004, après 17 000 en 2003).

En stock, le nombre de personnes relevant d'un dispositif public de préretraite continue de reculer, en 2003 comme en 2004 : elles étaient 155 000 fin 2003, et 140 000 fin 2004. À titre de comparaison, ce nombre atteignait fin 1997 le plus haut niveau de la dernière décennie, avec 229 000 bénéficiaires.